

AR Prefecture

017-200041614-20251216-2025_12_18-DE
Reçu le 22/12/2025

Aunis-
Sud.

Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 décembre 2025
DELIBERATION n°2025_12_18

PASSATION D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE
VENTILATION – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Barbara GAUTIER – Christelle GRASSO – Marie France MORANT - François PELLETIER – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE - Pascal MAGINOT - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) – Laurent ROUFFET - Thierry PILAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN			
Absents : Joël LALOYAUX (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Christophe FOLOPPE (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Didier TOUVRON (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé) Jean-Yves ROUSSEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 10 décembre 2025	Télétransmission en préfecture le : 22 DEC. 2025 n°: 017-200041614-20251216-2025_12_18-DE
Affichage de la convocation le : 10 décembre 2025	Date de publication sur le site Internet : 23 DEC. 2025

PASSATION D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE VENTILATION – AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 de Code de la Commande Publique, relatifs à la passation de marchés en procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025_01_09 du 21 janvier 2025, relative à la passation d'un groupement de commandes avec les communes d'Aigrefeuille d'Aunis, Ardillières, Saint Georges du Bols, Surgères et la Communauté de Communes Aunis Sud concernant la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché pluriannuel d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage,

Considérant le diagnostic des installations existantes réalisé par le bureau d'études ENERGIE & SERVICE, et la décision de chaque membre du groupement de confier à la Communauté de Communes Aunis Sud (mandataire du groupement) le lancement d'une consultation en lots séparés pour l'exploitation de ces installations,

Vu la mise en concurrence effectuée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu l'avis de consultation envoyé aux différents supports de publicité le 30 octobre 2025,

Vu l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études ENERGIE & SERVICE, concernant cette opération,

Vu le procès-verbal de la Commission Ad Hoc qui s'est tenue le 12 décembre 2025, concernant l'admission des candidats, l'examen, le classement et le jugement des offres,

Monsieur Pascal TARDY, Vice-Président en charge des Bâtiments, des Equipements et de la Voirie, et représentant de la Communauté de Commune au sein de la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour mettre en place un marché d'exploitation des installations thermiques et de ventilation, pour la période du 1er février 2026 au 30 avril 2031.

Cette consultation est répartie en 5 lots, un par membre du groupement, et il appartient à chaque membre du groupement de délibérer sur l'attribution du lot le concernant.

Pour le lot n°1 concernant les installations de la Communauté de Communes Aunis Sud, quatre offres ont été reçues dans les délais.

La Commission Ad 'Hoc qui s'est réunie le 12 décembre 2025, a procédé à l'examen et au classement des offres selon les critères suivants :

1. Valeur Technique : 60 points
2. Prix des Prestations : 40 points

L'analyse des offres concernant ce marché d'exploitation des installations thermiques et de ventilation, pour la période du 1^{er} février 2026 au 30 avril 2031, a été réalisée selon les critères ci-dessus par le Cabinet ENERGIE & SERVICE.

AR Prefecture

017-200041614-20251216-2025_12_18-DE
Reçu le 22/12/2025

Cette analyse a été soumise à la Commission qui a proposé de retenir l'offre de l'entreprise **MISSENARD QUINT B (Offre de Base)**, pour un montant de 47 527,00 € HT/an soit 249 516,75 € HT sur la totalité du marché.

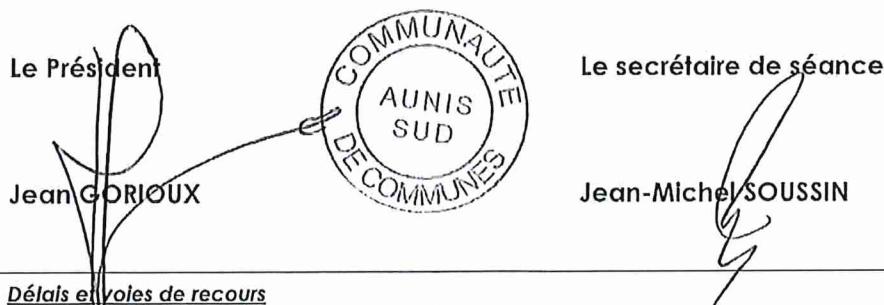
Ces explications entendues, Monsieur le Président, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la consultation effectuée conformément aux dispositions relatives au Code des Marchés Publics, pour la signature d'un marché d'exploitation des installations thermiques et de ventilation, de la Communauté de Communes Aunis Sud, pour la période du 1er février 2026 au 30 avril 2031,
- Retient l'offre de l'entreprise **MISSENARD QUINT B (Offre de Base)** pour un montant de prestation de 47 527,00 € HT/an soit 249 516,75 € HT sur la totalité du marché,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché, assortis de ses mises au point éventuelles,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 17 décembre 2025



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.